



SG-DETEC, 3003 Berne

Aux gouvernements cantonaux

G284-0294
Berne, 19.12.2008

Arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires - ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 19 décembre 2008, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'engager une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie ainsi que des milieux intéressés. Le Conseil fédéral a l'intention de soumettre le message aux Chambres fédérales d'ici au 31 décembre 2009.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de votre avis d'ici au **17 avril 2009**.

La loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (loi sur le fonds d'infrastructure, LFI^{Inf}, RS 725.13) contraint le Conseil fédéral à soumettre un programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales d'ici au 31 décembre 2009. Le rapport mis en consultation met en évidence les tronçons du réseau des routes nationales qui seront, à l'avenir, surchargés dans une mesure inacceptable et soumet un programme de mesures susceptibles d'éliminer les goulets d'étranglement, à concurrence des moyens financiers disponibles (5,5 milliards de francs).

Les projets soumis à la discussion ont été classés selon une procédure à plusieurs étapes et répartis en quatre modules. Le module 1 comprend quatre projets urgents et jugés bons pour l'élimination des goulets d'étranglement les plus sérieux. En font partie le projet Goulet d'étranglement de Crissier, l'élargissement à six voies du tronçon Härkingen - Wiggertal, l'élargissement à six voies du contournement Nord de Zurich ainsi que l'élargissement à six voies du tronçon Blegi - Rütihof. Ces projets doivent être approuvés définitivement et les crédits requis, d'un montant de 1,58 milliard de francs doivent être alloués. Les moyens nécessaires aux travaux d'étude et de planification pour un montant de 175 millions de francs doivent également être alloués. Les projets des modules 2 et 3 seront

concrétisés et soumis à un nouvel examen d'ici au prochain message relatif au programme, dans quatre ans. Les projets du module 4 sont définitivement écartés.

Cette procédure échelonnée garantit une harmonisation avec les mesures des projets d'agglomération ainsi que d'autres améliorations de l'offre en transports publics. Elle permet aussi à l'Assemblée fédérale d'entériner les projets véritablement aptes à éliminer les goulets d'étranglement et susceptibles d'être réalisés durant la prochaine période d'évaluation.

Les travaux d'élaboration du programme d'élimination des goulets d'étranglement ont révélé que l'addition de voies de circulation ne permettrait pas d'atteindre les objectifs dans deux cas d'engorgement. Dans ces deux cas, l'élimination des goulets d'étranglement prévus requiert la construction de compléments de réseau. Le rapport mis en consultation précise l'emplacement de ces derniers (contournement de Morges / Lausanne, Glattalautobahn / Zürich) et le financement éventuel de leur réalisation par le Financement spécial pour la circulation routière.

En outre, dans le cadre de l'examen de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, le Conseil fédéral avait proposé, en été 2008, d'intégrer près de 400 kilomètres de routes existantes au réseau national. Les dépenses annuelles liées à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de ces routes auraient été entièrement compensées auprès des cantons par une réduction des contributions au financement de mesures autres que techniques ainsi que des contributions fédérales globales aux routes principales. Cependant, cette mesure de compensation s'est heurtée à un large refus de la part des participants lors de la phase de consultation. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral propose, dans le présent rapport, trois possibilités de poursuivre l'adaptation de l'arrêté sur le réseau.

Enfin, le rapport présente les différentes perspectives de développement du Financement spécial pour la circulation routière et propose diverses approches permettant d'éviter les déficits de financement escomptés.

Nous vous soumettons ci-joint, pour consultation, le projet d'arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires, ainsi que son rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus à l'adresse Internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de votre avis au moyen du questionnaire ci-joint, d'ici à la date susmentionnée, à l'adresse suivante :

Office fédéral des routes, division Réseaux routiers, domaine Planification des réseaux,
3003 Berne
netzplanung@astra.admin.ch

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. Erwin Wieland (vice-directeur, chef de la division Réseaux routiers, erwin.wieland@astra.admin.ch, tél. 031 325 61 59) et M. Jean-Luc Poffet (chef du domaine Planification des réseaux, jean-luc.poffet@astra.admin.ch, tél. 031 323 27 94).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes :

- Projet mis en consultation et rapport explicatif
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG: d
VD, NE, GE, JU: f ; BE, FR, VS: d, f ; GR: d, i ; TI: i
- liste des destinataires (d, f, i)
- questionnaire (d, f, i)